

**36**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le vendredi 24 avril 2009**

Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le vendredi 24 avril 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rappelle que le 20<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves se tiendra à la Chambre au cours des prochains jours.

---

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées qui s'opposent à l'abolition de services gouvernementaux régionaux et d'emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, notamment des postes au garage de voirie de Cap-Pele et les traversiers sur le bas Saint-Jean. (Pétition 48.)

---

M<sup>me</sup> Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay et des environs, qui exhortent le gouvernement à investir les capitaux nécessaires à l'école primaire Kennebecasis Park. (Pétition 49.)

---

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports.

L'hon. M. Murphy donne avis que, le mardi 28 avril 2009, la deuxième lecture du projet de loi 49 sera appelée.

---

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance au plus tard à 15 h 30.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. Holder invoque le Règlement et demande que l'hon. M. Foran retire le terme « paresseux », employé à l'endroit de l'opposition. Le député se rétracte.

La séance, suspendue à 12 h 34, reprend à 12 h 43 sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h 30.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 47 (23 avril 2009).